

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'un ajout de la 5G sur un site existant

Informations générales :

Opérateur	SFR	Arrdt	18^{ème}
Nom de site	RUE A. DEL SARTE	Numéro	751324
Adresse du site	26-32, rue de Clignancourt	Hauteur	R+6 (30 m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout de la fréquence 3500 MHz dans la 5G sur les 3 antennes inactives.		
Complément d'info	Six antennes sur trois azimuts Deux autres opérateurs présents sur le site BT (60°, 210° et 300°) et OF (30°, 140° et 265°)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	03/12/2019
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	31/12/2020
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	01/03/2021
Historique et contexte	Mise en service des antennes inactives précédemment installées

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	L'opérateur prévoit de faire évoluer ses équipements afin de d'apporter de nouveaux services 5G et de permettre d'utiliser dans les meilleures conditions son réseau de téléphonie mobile conformément à nos obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ajout de la fréquence 3500 MHz (5G) sur un site existant en 2G/3G/4G (fréquences 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600MHz) et orientées vers les azimuts 0°, 120° et 240°.		
Distance des ouvrants	Fenêtres entre 3,45 m et 8,45 m	Vis-à-vis (25m)	R + 6 (27 m)
Estimation	2G/3G/4G : 0° <5V/m - 120° <4V/m - 240° <2V/m 5G : 0° <4V/m - 120° <2V/m - 240° <1V/m		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	32,40 m azimut 0° ; 32,70 m azimut 120° ; 32,70 m azimut 240°		

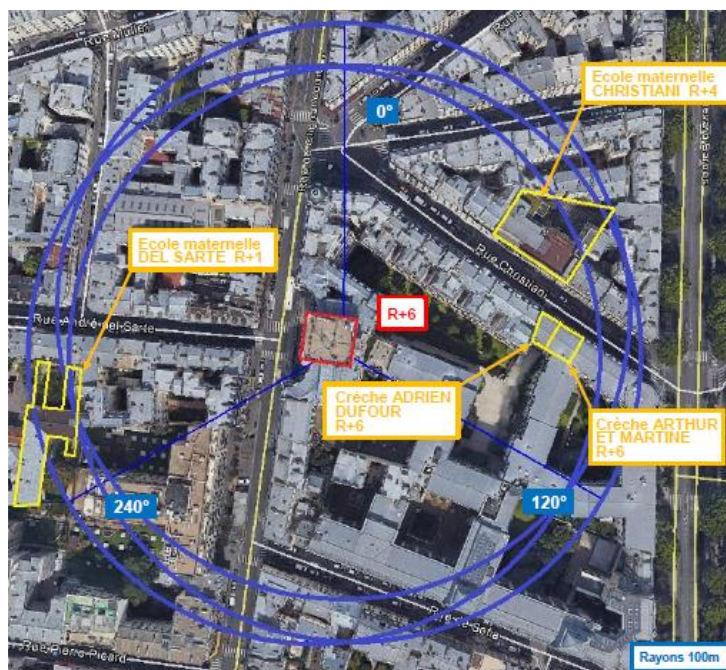
Incidence visuelle

Description des antennes	Ce Projet comprend : 3 antennes panneaux existantes azimuts 0°/120°/240° (700/800/900/1800/2100/2600MHz) et 3 antennes panneaux activées en 5G pour les mêmes azimuts.
Intégration antenne	Aucune modification
Zone technique	Aucune modification

Date :
Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis	Défavorable <input type="checkbox"/> Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>

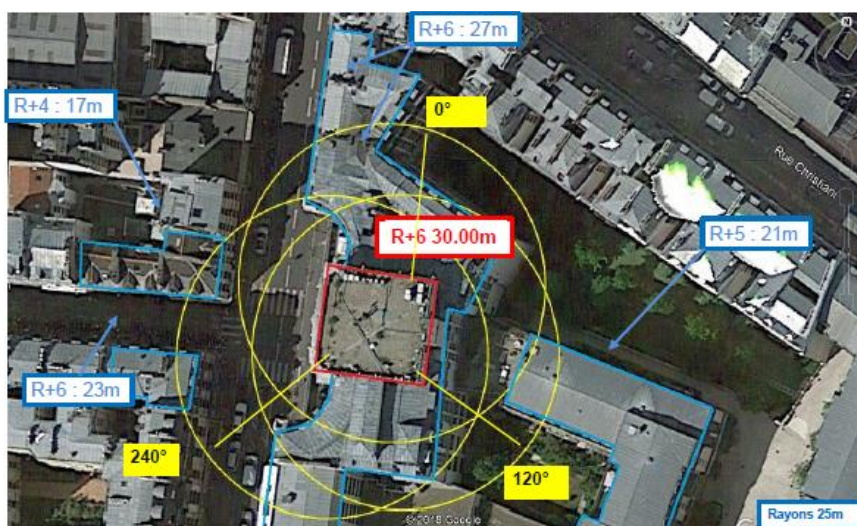
Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Nom et type	Adresse	hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
ECOLE MATERNELLE	11 RUE ANDRE DEL SARTE	12m	OUI	84m	0.64 V/m
ECOLE MATERNELLE	8 RUE CHRISTIANI	21m	NON	62m	0.48 V/m
Crèche et garderie d'enfants ADRIEN DUFOUR	7 RUE CHRISTIANI	25m	NON	65m	0.58 V/m
Crèche et garderie d'enfants ARTHUR ET MARINE	3B RUE CHRISTIANI	25m	OUI	76m	0.06 V/m

*lobe limité à 3 dB/ puissance maximale

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



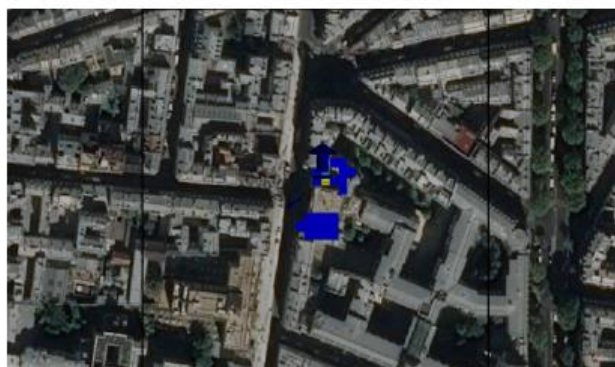
Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G

	Azimut 240°	Azimut 120°	Azimut 0°
Niveau Maximal	entre 1 et 2 V/m	entre 3 et 4 V/m	entre 4 et 5 V/m
Hauteur	31.5 m	34.5 m	31.5 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Simulation pour le 3500MHz (5G)

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m . La hauteur correspondante est de 34.5 m .



Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m . La hauteur correspondante est de 34.5 m .

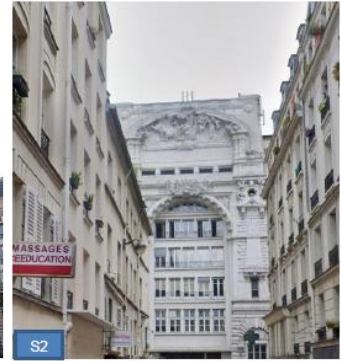
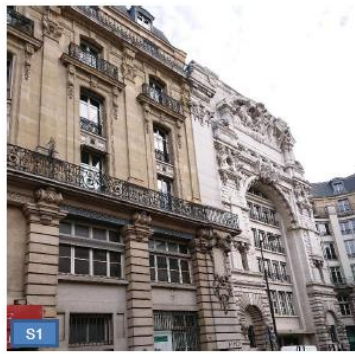


Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 0 et 1 V/m . La hauteur correspondante est de 34.5 m .



	Azimut 240°	Azimut 120°	Azimut 0°
Niveau Maximal	entre 0 et 1 V/m	entre 1 et 2 V/m	entre 3 et 4 V/m
Hauteur	34.5 m	34.5 m	34.5 m

Vue des Antennes Avant/Après



AUCUN CHANGEMENT

Vue des Azimuts

Azimut 0°



Azimut 120°



Azimut 240°

